



Index AI : AFR 01/1020/2026
14 mai 2026

DÉCLARATION ORALE

**87^e Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
11 – 20 mai 2026
Banjul, Gambie**

Point de l'ordre du jour 6(v) : Rapport d'activités de la rapporteuse spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique

Madame la rapporteuse spéciale,

Depuis quelques mois, les autorités égyptiennes se livrent de nouveau de manière systématique à des arrestations arbitraires et à des expulsions illégales de réfugié-e-s et de demandeur-euse-s d'asile sur la seule foi de leur situation au regard de la législation relative à l'immigration, en violation du principe de « non-refoulement » et de la loi égyptienne concernant le droit d'asile. Depuis décembre 2025, dans des villes situées aux quatre coins du pays, des policier-ère-s en civil arrêtent et placent en détention de façon arbitraire des ressortissant-e-s syriens, soudanais, sud-soudanais et, plus généralement, de pays d'Afrique subsaharienne, après un contrôle d'identité en pleine rue ou sur leur lieu de travail.

Amnesty International a recueilli des informations concernant l'arrestation arbitraire de 22 réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile, dont un enfant et deux femmes, entre fin décembre 2025 et le 5 février 2026. Ces arrestations ont eu lieu dans les gouvernorats du Caire, de Guizeh, d'El Qalyubia et d'Alexandrie. Une de ces personnes au moins a été expulsée en février 2026 par les forces de sécurité. Il s'agit d'un demandeur d'asile syrien qui était enregistré auprès du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Les 21 autres ont été placées arbitrairement en détention, en attendant leur expulsion, en dépit d'ordres de libération les concernant ou alors qu'elles avaient rendez-vous avec les services de l'immigration en vue d'un renouvellement de leur permis de séjour. Les autorités ne publient pas de chiffres officiels sur les expulsions. Plusieurs ONG égyptiennes de défense des droits fondamentaux estiment qu'entre 3 000 et 5 000 réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile ont été expulsés en janvier et février 2026.

Ces personnes ont été placées en détention, puis expulsées, parce qu'elles n'avaient pas de permis de séjour en cours de validité, sans considération de leur situation vis-à-vis du HCR et alors que certaines avaient rendez-vous avec l'administration pour renouveler ledit permis. Ces rendez-vous, gérés par le service des passeports, de l'immigration et de la nationalité du ministère égyptien de l'Intérieur, sont souvent différés en raison de retards dans le traitement des dossiers administratifs. Certains réfugié-e-s et demandeur-euse-s d'asile disent avoir attendu jusqu'à trois ans pour obtenir un rendez-vous. La police a refusé de libérer nombre des personnes arrêtées, alors que le parquet avait demandé leur remise en liberté. Elle les a maintenues en détention sans contrôle judiciaire et sans qu'elles aient la possibilité de contester la légalité de la mesure dont elles faisaient l'objet.

Le principe de non-refoulement, qui relève du droit international coutumier, interdit à l'Égypte de renvoyer une personne dans un pays où elle risquerait d'être victime de graves atteintes à ses droits fondamentaux. En outre, la législation égyptienne sur le droit d'asile, qui n'est toutefois toujours pas conforme au droit international, interdit l'extradition de « réfugié-e-s reconnus comme tels » vers leur pays d'origine ou de résidence habituelle. Les conséquences de ces arrestations et de ces expulsions sont multiples. De peur



d'être arrêtés, les enfants ne peuvent pas aller à l'école et les adultes ne peuvent se rendre ni à l'université ni au travail. Ces violations se produisent alors que les autorités laissent se développer dans la presse et sur les réseaux sociaux des discours racistes et xénophobes accusant les étranger·ère·s d'être un poids pour l'économie, d'être impliqués dans des activités criminelles ou d'être liés à de vagues menaces qui pèseraient sur la sécurité nationale.

Nous demandons à Madame la rapporteuse spéciale de prier instamment les autorités égyptiennes :

- de mettre immédiatement un terme aux arrestations arbitraires massives de réfugié·e·s et de demandeur·euse·s d'asile sur la seule foi de leur situation au regard de la législation relative à l'immigration et de veiller à ce que toutes les personnes qui souhaitent se réfugier en Égypte puissent y entrer rapidement, en toute sécurité et dans la dignité, et à ce qu'elles aient accès sans restriction à une procédure d'asile équitable et efficace ;
- de libérer immédiatement les personnes réfugiées et demandeuses d'asile détenues arbitrairement ;
- de mettre fin aux expulsions de personnes pouvant prétendre à une protection au titre du droit international (mesures susceptibles d'enfreindre le principe de « non-refoulement ») et de s'abstenir de procéder à tout renvoi de force sans avoir évalué au cas par cas leurs besoins en matière de protection et les risques que le retour impliquerait pour les personnes concernées, en matière de droits humains.

Merci.